

386

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 386 2 décembre 1976
Quatorzième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:

Eric Baier
Rudolf Berner
Jean-Daniel Delley
Jean-Claude Favez
Danièle Yersin

Dérobade

Débat sur l'objection de conscience: après l'éclaircie de l'adoption de la « solution Dürrenmatt-Condrau » au Conseil national (DP 379 et 383), le ciel s'est donc de nouveau assombri avec l'appui de la commission des Etats à la formule de « service civil » proposée par le Conseil fédéral. A ce train, il y a peu de chances pour que les Chambres puissent se mettre d'accord sur une prise de position qui respecte leur acceptation de l'initiative de Münchenstein en 1973.

Des esprits astucieux sont à l'œuvre, utilisant ce climat, pour trouver une manière « honorable » de sauver la face de nos institutions démocratiques tout en éludant le problème posé.

Témoin cette thèse défendue (MM. Delamuraz et Delavallat) — ce n'est pas la première fois qu'elle surgit — lors de la récente « Table ouverte » consacrée à la question. Une esquivé en trois temps. Premier temps (conciliant): nous n'avons rien

De la pauvreté au vedettariat

1866: premier congrès de l'Internationale socialiste. 1976: treizième congrès d'une autre internationale sociale-démocrate. A Genève, les deux fois. L'Internationale des humbles, des pauvres, des exploités, hier. Aujourd'hui, une internationale de notables.

Voyez ces foules de journalistes, de photographes, de cameramen, entourant les leaders socialistes. Le vedettariat est ambigu, certes! Il n'est pas facile de se faire à l'idée (la vue) de ces « socialistes prestigieux », se déplaçant avec leur suite, officielle ou non. Cependant l'importance que les moyens de communication de masse attachent indiscutablement à la présence de tant de « bêtes politiques » — aux goûts et aux tendances fort divers — révèle bien le poids politique réel de ce congrès.

contre les objecteurs de conscience! Deuxième temps (patriote): mais ils n'ont rien à faire dans l'armée, excluons-les! Troisième temps (réaliste): ce qui est dû, reste dû, qu'ils paient la taxe militaire! Autrement dit, on se fait fort de crever un abcès tout en refusant d'assumer les conséquences d'une solution digne de ce nom (par exemple les effets multiplicateurs possibles d'un statut des objecteurs).

Sous des allures libérales, c'est conserver à tout prix le système en l'état; c'est, derrière la façade démocratique, refuser à une minorité par le biais d'une marginalisation définitive, le droit à la parole, à la mise en question des institutions.

Habile, cette dérobade? On n'oubliera pas qu'elle ne rend pas compte du fond du problème: l'initiative de Münchenstein ne vise pas à régler seulement le cas administratif des objecteurs, mais à ancrer dans la Constitution une dérogation à l'obligation générale de servir, laquelle devrait déboucher sur une alternative à la défense nationale telle que nous la connaissons.

Plus que les réflexions sur le nouvel ordre économique mondial (où trop de contradictions explosent) ou celles cernant l'après-Helsinki (où ne s'imposent que le vague et l'indéterminé), ce sont les interventions touchant à la défense des droits de l'homme qui ont apporté les observations les plus fortes. Rien de neuf, peut-être, dans le constat des oppressions de droite ou de gauche, dans la dénonciation des emprisonnements et des tortures. Rien, sinon la crédibilité des paroles dites, sinon la réalité que l'internationale socialiste est un lieu possible (le seul sur le plan international?) de débat vrai sur la liberté humaine — qui reste encore pour le plus grand nombre un espoir souvent lointain.

Pour l'internationale, le plus difficile reste à faire: se faire entendre, convaincre qu'il existe une voie démocratique entre les deux forces centrifuges liberticides que sont pour les peuples le communisme et l'impérialisme.

La pratique de la TVA

Nous poursuivons ci-dessous le petit bilan technique de la TVA engagé dans le précédent numéro de DP.

La TVA consiste à frapper les biens lors de chaque transfert, mais seulement jusqu'à concurrence de la valeur ajoutée au moment de ce transfert. Techniquement, comme il est très difficile de déterminer cette valeur ajoutée, l'impôt frappe le prix entier du bien, sous déduction des taxes payées antérieurement.

Tout de suite, un exemple, pour situer pratiquement le processus fiscal !

L'entreprise A fabrique des appareils ménagers. Pour ce faire, elle achète un immeuble (1000), des matières premières (500), de l'outillage (500) et des machines (1000) aux entreprises W, X, Y et Z. Elle revend ses appareils à un intermédiaire B qui les transfère à des détaillants C, D et E., lesquels les font finalement parvenir aux consommateurs.

Soit un taux de TVA de 10 % par exemple.

le fisc encaisse

1. Entreprises W, X, Y et Z :		
ventes 3000		300
2. Entreprise A :		
TVA payée sur achats	300	
TVA facturée sur vente des appareils à 4000	400	100
3. Entreprise B :		
TVA payée sur achats	400	
TVA facturée sur vente des appareils à 6000	600	200
4. Entreprises C, D et E :		
TVA payée sur achats	600	
TVA facturée sur vente des appareils à 7000	700	100

Les consommateurs finaux paieront les appareils 7000 fr., plus 700 fr. de TVA, soit 7700 fr. au total. Les 700 fr. d'impôt correspondent exactement à ce qu'aura encaissé le fisc. Sous réserve d'une augmentation réelle du taux d'imposition ou de réactions psychologiques, la TVA ne provoque donc pas de hausses des prix, en principe. En effet, comme elle est remboursée aux entreprises à chaque stade, elle ne gonfle pas le prix de revient sur lequel elles calculent leur bénéfice. De plus, grâce au système du remboursement, elle n'a pas d'effet cumulatif et ne peut jouer le rôle d'une taxe occulte.

La TVA ne déploie pleinement ses « avantages » que si toutes les entreprises et tous les biens (marchandises et services) sont soumis à l'impôt. Si les uns ou les autres sont exonérés, un effet analogue à celui de la taxe occulte se fait sentir. Cette généralisation de la TVA se heurte toutefois à des difficultés pratiques. Le nombre des entreprises contribuables aurait passé, par exemple, de 88 000 à 360 000 environ, si le système proposé par le Conseil fédéral avait été aussi complet. L'administration fiscale aurait dû être presque quintuplée ! Aussi le projet du Conseil fédéral prévoit-il une TVA limitée, qui corrige les défauts principaux de l'Icha, tout en restant d'une application relativement aisée et économique.

Les limites apportées à la TVA sont de deux ordres :

a) *Le nombre des entreprises contribuables a été réduit par rapport à une TVA idéale.*

Les entreprises dont le chiffre d'affaires total est inférieur à 30 000 fr. (50 000 fr. selon le Conseil des Etats) ne seront pas soumises à la TVA. Cela signifie qu'elles-mêmes paieront la TVA lors de leurs achats, mais qu'elles ne seront pas astreintes à la facturer à leurs clients lors de leurs ventes. Ne versant pas de TVA à l'administration fiscale, ces entreprises ne pourront donc pas obtenir le remboursement de celle qu'elles auront payée. Cet impôt entrera alors dans le prix de revient de leurs marchandises et sera répercuté sur le consumma-

teur pour lequel il constituera une taxe occulte. Toutefois, comme il s'agit de petites entreprises, cet inconvénient sera suffisamment limité. Les entreprises dont le chiffre d'affaires est situé entre 30 000 fr. (50 000 fr.) et 300 000 fr. seront également exonérées de l'assujettissement, en principe.

La TVA jouera là aussi le rôle d'une taxe occulte. Toutefois, afin d'éviter des distorsions dans la concurrence, cette exonération ne sera accordée que si l'avantage fiscal qu'en retire l'entreprise est inférieur à 2500 fr., c'est-à-dire si la différence entre l'impôt payé par l'entreprise et dont elle peut obtenir le remboursement et celui qu'elle devrait facturer à ses clients est inférieure à 2500 fr. (il est également prévu de ne pas assujettir les vétérinaires et cliniques pour animaux, en raison de leur relation avec l'agriculture qui jouit d'un statut spécial, ainsi que les artistes-peintres et les sculpteurs).

b) *Le champ d'application de la TVA a également été restreint, par rapport à une TVA idéale, quant au type des prestations qui sont imposées.*

Les prestations dont l'imposition n'est pas prévue par la loi sont donc exonérées. Il s'agit principalement de services ou de marchandises qui sont déjà soumis à d'autres impôts (droit de mutation sur les immeubles, droit de timbre, etc.), de prestations dont l'imposition serait d'un rendement trop faible (la TVA remboursée serait d'un montant supérieur ou relativement semblable à celui qui devrait être encaissée) ou de prestations dont l'imposition présenterait de grandes difficultés administratives. Il ne faut toutefois pas s'imaginer que l'exonération de ces prestations représente une absence complète d'imposition. Il s'agit plutôt, comme le dit le Conseil fédéral, d'une pseudo-franchise, en ce sens que la TVA perçue sur les marchandises ou services qui entrent dans la fabrication des biens exonérés est finalement répercutée sur leur prix de revient et qu'elle devient ainsi une taxe occulte.

C'est parce que l'exonération des biens conduit

en fait à une pseudo-franchise que le Conseil fédéral a préféré imposer les biens de première nécessité à un taux réduit plutôt que de rétablir une liste soi-disant franche. L'imposition de ces biens au taux de 3 % assure ainsi au consommateur une charge fiscale réduite qui peut être contrôlée. Si l'on reprend l'exemple ci-dessus en admettant qu'il s'agit de médicaments, par exemple, l'on peut comparer les effets des deux régimes :

A. EXONÉRATION

	Le fisc encaisse	Le fisc restitué
1. Entreprises W, X, Y, Z : ventes 3000 + TVA 10 %	300	—
2. Entreprise A : achats 3300 ventes 4300	—	—
3. Entreprise B : achats 4300 ventes 6300	—	—
4. Entreprises C, D et E : achats 6300 ventes 7300	—	—
5. Prix payé par les consommateurs : 7300 francs.		

B. TAUX RÉDUIT

	Le fisc encaisse	Le fisc restitué
1. Entreprises W, X, Y, Z : ventes 3000 + TVA 10 %	300	
2. Entreprise A : achats 3000 + TVA 300 ventes 4000 + TVA 3 %, 120		180
3. Entreprise B : achats 4120 ventes 6000 + TVA 3 %, 180	60	
4. Entreprises C, D et E : achats 6180 ventes 7000 + TVA 3 %, 210	30	
5. Prix payé par le consommateur : 7210 francs.		

Une garantie

Le montant du taux réduit de 3 % a été fixé de manière à tenir compte forfaitairement des charges préalables d'impôt qui existeront sur les moyens de production et les investissements. L'exemple précédent peut donc paraître trop optimiste, sur un plan général. Toutefois, le système prévu permet au consommateur de ne pas payer plus que le taux réduit, quels que soient les investissements et les moyens de production mis en œuvre dans les secteurs économiques concernés. De ce point de vue, il lui offre donc une garantie par rapport à l'exonération.

Un instrument plus souple

Est-il possible d'être pour ou contre la TVA après l'avoir abordée sous son angle technique ? Par

rapport à l'Icha, elle est certainement un instrument plus souple, qui permet de mieux dominer la charge fiscale reportée sur le consommateur. Comme elle frappe une dépense plus étendue, elle peut-être considérée comme plus équitable. Toutefois, elle est d'une perception plus compliquée. Par rapport à une TVA idéale, l'exonération de certaines prestations (celles des banques, gestion de fortune, conseils juridiques, etc.) est manifestement regrettable. Mais la question primordiale demeure : veut-on accorder à la Confédération des ressources supplémentaires par le biais des impôts indirects, lui permettant ainsi de faire face aux tâches qui lui ont été confiées ? Si la réponse est oui, alors le passage de l'Icha à la TVA paraît inéluctable. A partir de là, s'impose un débat politique. Nous le poursuivrons dans les prochains numéros de DP.

Deux cas particuliers : l'agriculture et l'industrie d'exportation

— Le régime consenti aux agriculteurs (y compris la sylviculture, l'horticulture et les marchands de bétail) est une combinaison de l'exonération consentie à certains types d'entreprises et du taux réduit. Il s'agissait, en effet, de ne pas astreindre les entreprises agricoles à percevoir la TVA, tout en évitant que celle-ci ne devienne une taxe occulte. Le problème a été résolu en créant une sorte de « transparence » de l'entreprise agricole : celle-ci paie la TVA sur ses achats, elle ne prélève pas cet impôt auprès de ses clients mais reporte évidemment sur eux la charge préalable qu'elle a supportée. Ceux-ci, lorsqu'il s'agit de distributeurs contribuables, peuvent déduire une TVA calculée à 3 % (taux qui correspond forfaitairement aux charges préalables) de la TVA qu'ils facturent

à leurs propres clients. L'effet cumulatif qu'aurait une exonération complète est donc évité et le consommateur ne supportera que la charge fiscale prévue par la loi. Le taux réduit de 3 % est applicable aux denrées alimentaires.

La seule « franchise »

— Les exportations sont le seul cas où une franchise véritable de la TVA est accordée. Les entreprises exportatrices sont contribuables et doivent remettre des décomptes : elles peuvent donc récupérer les impôts préalables qu'elles ont payés ; la TVA qu'elles seraient censées prélever auprès de leurs clients étrangers est perçue au taux zéro. Les produits suisses parviennent ainsi sur les marchés étrangers sans être grevés d'impôt suisse sur la consommation et ne subiront que la charge fiscale du pays où ils seront vendus. Inversement, les importations qui proviennent de l'étranger, généralement franches d'impôts étrangers, seront soumises à la TVA suisse, comme la production nationale.

Les intérêts véritables des paysans

Initiative Delafontaine : nous avons développé longuement dans ces colonnes pourquoi, en définitive, le projet du Conseil d'Etat nous paraissait préférable à l'initiative en question (voir DP 343; réponse de l'AVAR dans DP 348).

Sans revenir sur les détails d'un sujet ardu, et particulièrement difficile à comprendre — il faut le souligner — pour une population citadine, rappelons tout de même que les propositions gouvernementales ont l'avantage incontestable, répondant ainsi aux exigences des agriculteurs et à celles de l'aménagement du territoire, de jeter des bases claires pour la création de zones agricoles, sans lesquelles il n'est pas de politique agricole digne de ce nom.

Le débat autour de l'initiative Delafontaine aura au moins — et ce n'est pas un mince mérite — favorisé une réflexion sur les problèmes essentiels de l'agriculture vaudoise. Voilà un point qui est à mettre, quelle que soit l'issue du vote, à l'actif des partisans d'un texte qui souffre pourtant de faiblesses notoires. Deux d'entre elles :

— l'initiative de l'AVAR a été concoctée en période d'euphorie; la « crise » actuelle (réduction du volume de la construction, recherche d'une certaine sécurité de la part des agriculteurs) risque de compromettre le fonctionnement du système prévu : déséquilibre entre les sorties et les rentrées d'argent, d'où paralysie de la fondation si l'Etat n'est plus en mesure d'avancer les intérêts des emprunts;

— le risque est manifeste de voir les paysans déçus à inscrire une servitude définitive d'affectation agricole sur leurs domaines provenir, dans leur majorité, de zones « froides », où la demande de terrains à bâtir est pratiquement inexistante, tandis que les zones « chaudes » resteront livrées à la spéculation : c'est le caractère aléatoire des mesures proposées par l'AVAR dans la perspective de l'aménagement du territoire.

L'après-Dubied

Il est certainement difficile pour un Suisse romand de comprendre à la fois l'effervescence sociale qui a entouré les conflits sociaux de Matisa, Bulova, Dubied — d'autres encore — et ce congrès de la stabilité et de la confirmation de la politique contractuelle que vient de tenir la FTMH.

Pourtant... pourtant les quatre semaines de grève chez Dubied ont eu un écho considérable. Elles ont permis de mettre en évidence, jusqu'à la caricature, ce qu'une gestion de type paternaliste a d'insuffisant sur le plan industriel et d'insoutenable sur le plan humain.

Reprenons ces deux points. Les difficultés de l'entreprise remontent à 1973-1974. A notre connaissance, aucun plan de « redimensionnement » n'a été élaboré par la direction jusqu'à ce que cette dernière soit sommée par le tribunal arbitral, cet été, de présenter au personnel un rapport de restructuration. Ainsi, pendant près de trois ans, en situation de plus en plus difficile, l'entreprise a été gérée au coup par coup, sans plan d'ensemble, et en reportant sur les travailleurs l'essentiel du poids des mesures fragmentaires qui étaient prises pour parer au plus pressé. Les commissions d'entreprise, de leur côté, ont eu beau s'appuyer sur les accords du 19 juillet 1974 (entre l'ASM et les syndicats) relatifs, d'une part, à la collaboration des travailleurs dans l'entreprise (« La direction informe périodiquement la commission d'entreprise sur la marche de l'entreprise et lui laisse la possibilité de s'exprimer. La commission d'entreprise est informée à temps des décisions importantes dans l'entreprise touchant les travailleurs », etc.) et, d'autre part, aux fermetures d'entreprises (« Les travailleurs concernés (...) doivent être dans la mesure du possible informés suffisamment tôt des fermetures d'entreprises envisagées », etc.) rien n'y fit. Elles seront laissées dans le vague, l'ambigu, l'incertain et le doute jusqu'au... jugement du tribunal arbitral.

Mais il est vrai que ces conflits sociaux ont eu lieu en terre romande et que cette partie du pays est bien éloignée des préoccupations des « collègues » suisses alémaniques. Toujours cette constatation que le syndicalisme helvétique est d'abord d'outre-Sarine. Il n'en va d'ailleurs pas différemment au sein du Parti socialiste. Et il en est encore de même dans la plupart des organisations nationales.

Sans doute, faut-il s'y faire, comme on dit. Encore qu'il n'apparaisse pas clairement comment la FTMH, à partir des prises de position de son Congrès, va réaliser ses deux objectifs qui sont : 1. — obtenir par étape la semaine de quarante heures (en effet, non seulement la FTMH s'est opposée à l'initiative des organisations progressistes, mais ses représentants se sont aussi prononcé négativement à l'égard du projet annoncé par l'Union syndicale suisse);

2. — amender le contenu des conventions collectives en vue de les rendre également « opératoires » dans des situations de récession et de crise.

Peut-être faut-il rappeler sur ce point que les conventions collectives — comme les dispositions légales en général — ne font que traduire dans des textes juridiques les rapports de force qui prévalent dans la société au moment de leur élaboration et de leur adoption.

De quels signes dispose-t-on à cet égard pour penser qu'une évolution dans le sens des intentions syndicales est aujourd'hui possible? Est-ce l'évidente crispation de la droite qui cherche à mettre à profit les difficultés économiques présentes pour contester certains des acquis sociaux et pour freiner tout nouveau progrès favorable aux plus humbles et aux plus déshérités? Est-ce la compréhension des milieux syndicaux à l'égard des difficultés « objectives » des entreprises durant la présente phase de récession et d'adaptation des structures industrielles? Ou bien est-ce l'appel pressant de la « Neue Zürcher Zeitung » des 11-12 septembre, aux responsables d'entreprise de pratiquer une politique d'information

« ouverte, confiante, qui engage l'équipe dirigeante » ?

Rien de tout cela n'est suffisant, encore moins satisfaisant. Et ce n'est pas davantage le refus de ce même congrès de créer un fonds de lutte financé par des contributions spéciales qui peut nous amener à penser que la FTMH se donne les moyens de ses intentions et cherche réellement à modifier en sa faveur les rapports de force sociaux. Mais il est évident que nous ne demandons pas mieux que de nous tromper.

DANS LES KIOSQUES

Le grand chambardement

Henri de Grandmaison, auteur d'un roman sur la presse, « Le Papivore », a beau prétendre que « le grand public ne s'intéresse guère aux problèmes de presse et qu'il lui fallait écrire un roman pour expliquer les mécanismes fort complexes des concentrations de presse en France, de manière à passionner le lecteur », faisons le pari qu'il n'est pas besoin de tels détours pour cerner un peu mieux (voir DP 385) la fusion des « Basler Nachrichten » et de la « National Zeitung » que les lecteurs de la Suisse entière ont appris le 16 novembre, presque en même temps que les quelque huit cents travailleurs des deux entreprises.

Après la décision des conseils d'administration concernés, l'étape suivante (et décisive) devait être le vote des actionnaires des « Basler Nachrichten » (BN). Ces derniers auront dû digérer les protestations émanant de milieux les plus divers, l'opposition du personnel (refus d'un premier projet de plan social), la véhémence du rédacteur en chef des BN, Otto Reck (cinquante-six ans, candidat au Conseil national en 1967 sur la liste radicale en Thurgovie alors qu'il était rédacteur en chef du principal quotidien de ce canton, la « Thurgauer Zeitung » — un résultat flatteur, sans élection à la clef) qui n'a pas hésité

à manifester ouvertement son mécontentement à la radio et à la télévision d'outre-Sarine, l'offre de sauvetage présentée par le « Doppelstab » (La Double crosse), une feuille gratuite qui semble avoir beaucoup de succès et qui paraît deux fois par semaine (cette offre avait déjà été refusée il y a quelque temps, tandis que les éditeurs Ringier et Jean Frey refusaient, de leur côté les BN, qui leur étaient « offertes »). Comme on le sait depuis lundi, cette résistance sur plusieurs fronts n'a pas été assez forte pour compromettre les plans des administrateurs.

A l'origine de cette affaire financière que représente le lancement de la « Basler Zeitung » en février prochain, la dette des BN. Dès la nouvelle connue, le « Badener Tagblatt » (ainsi que les « AZ » qui reprennent quelques-unes de ses pages) publiait un article signé Peter Wanner indiquant que le déficit annuel des BN était le principal motif de la fusion; il précisait que le « trou » (2 à 3 millions par année, 1,8 million au budget de 1977) avait été comblé jusqu'ici par un consortium des banques Sarasin et Société de Banque suisse, deux grands de la chimie Ciba-Geigy et Sandoz, ainsi qu'une société d'assurances, la Bâloise, tout naturellement.

Les concurrents de la « Basler Zeitung »

Que restera-t-il aux Bâlois en fait de presse quotidienne ? La ville de Bâle — où vivent de nombreux Confédérés, souvent attachés au journal de leur région d'origine — compte actuellement cinq quotidiens, les deux déjà cités, une feuille d'annonces gratuites, la « Baslerstab » (La crosse de Bâle) et deux publications engagées idéologiquement, le « Basler Volksblatt » (catholique) qui reprend un certain nombre de pages du « Vaterland » de Lucerne, et le « Basler AZ » (socialiste) qui publie, entre sa matière propre, des pages d'informations nationales et internationales de « TW » (Berne). Bâle-Campagne n'a plus qu'un quotidien, la « Basellandschaftliche Zeitung » (Liestal). Les trois derniers journaux cités ont, au total, un tirage inférieur à celui du plus faible

des trois grands journaux, les « Basler Nachrichten », précisément. C'est dire que la « pluralité d'opinions » ne sera plus que théorique entre un journal épais tirant au moins à 120 000 exemplaires et trois journaux tirant entre 5400 et 15 000 exemplaires avec en tout un peu moins de 30 000 exemplaires.

Sur le plan publicitaire, Publicitas, comme ailleurs, tient le haut du pavé puisqu'il assure la régie publicitaire de la feuille gratuite « Basler Stab », celle des deux principaux journaux politiques et celle du quotidien catholique, tout en détenant au surplus une participation minoritaire à « Agezet » qui imprime la « National Zeitung »; c'est dire que la puissante entreprise lausannoise peut poursuivre sans crainte les travaux, du reste en voie d'achèvement, de son siège administratif bâlois ! Mosse et Orell Füssli se partagent donc les restes : le premier se chargeant de « Basler AZ », le second de la « Basellandschaftliche Zeitung ».

Ce qui est manifeste, c'est que l'« affaire » bâloise ne doit pas masquer d'autres mouvements de concentration en cours dans toute la Suisse. Qui parle par exemple de la « Schweizerische Bodensee-Zeitung », de Romanshorn, dont le tirage est inférieur à 4000 exemplaires, et qui cherche désespérément une solution pour continuer à paraître, pour s'affirmer face aux onze titres différents que compte encore le canton de Thurgovie ?

Ce grand chambardement en cours dans la presse suisse paraît en réalité si profond que certains diagnostics plus ou moins optimistes laissent songeur. Comment faire totalement confiance à ces trente experts consultés par la Société suisse pour la science des communications et des médias qui estiment que sur 123 quotidiens suisses enregistrés en 1975, quelque 80 subsisteront en l'an 2000 ? On peut en tout cas douter que ces 80 journaux seront tous très différents les uns des autres : combien d'entre eux ne recouvriront qu'une chronique locale originale, assortie d'une matière rédactionnelle commune à de multiples titres et dispensée par un leader multicantonal ?

POINT DE VUE

Comme des chiens faméliques autour d'une poubelle...

La revue « Science », publiée par l'American Association for the advancement of Science (ou AAA\$, comme disent les farceurs) n'est pas précisément une revue humoristique. Je suis néanmoins parti d'un grand rire, lecture faite d'un article publié dans le numéro du 8 octobre dernier. Sa conclusion, en effet, est d'une simplicité évangélique, quoique étayée par une somme pharamineuse de chiffres et de références. Elle tient en une phrase : « Si nous, Américains, continuons sur notre lancée, nous sommes foutus. »

L'auteur, David Pimentel, et son équipe ne parlent pas de politique, ni d'économie, ni de stratégie militaire.

Ils parlent de choses sérieuses.

Ils parlent d'érosion des sols.

Juste un aperçu : environ 80 millions d'hectares de sol cultivable ont été perdus, aux Etats-Unis, au cours des deux derniers siècles — soit à peu près la moitié de ce qui est utilisé aujourd'hui. Causes : érosion hydraulique et éolienne, urbanisation, voies de communications, etc. Selon les auteurs — et nous avons toutes raisons de les croire — 64 % des terres actuellement cultivées « needs treatment for soil erosion problems ». Près de 5 milliards de tonnes de terre végétale foutent le camp, chaque année, emportées par l'érosion. Et quasi rien n'est fait... Malgré sa production, l'agriculture américaine est un désastre. Les rendements ne cessent de baisser.

La rigolade ne s'arrête pas là...

Le phénomène est loin d'être limité aux seuls Etats-Unis. « Worldwide, environmental degradation of land is worse than in the United States because of population pressure for high-

ways and housing and especially because of soil erosion ».

Vous voyez le topo ?

Vous comprenez donc pourquoi j'ai tellement rigolé.

C'était pour ne pas pleurer comme une vache.

* * *

Dans la même foulée, j'ai lu une brochure éditée par le PSS intitulée « Le sol n'est pas une marchandise ».

Comment peut-on écrire des fadaises et des incongruités pareilles ?

C'est un grand mystère de la nature.

Les auteurs feraient bien d'aller s'acheter, à la vitesse de la lumière, les numéros 352, 399 et 1412 de la collection « Que sais-je ? ». Pour commencer.

Pour l'instant, ils ne savent même pas de quoi ils parlent.

Et ça ne me fait même pas rire. A suivre.

Gil Stauffer

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Des questions qui s'imposent

« Lorsqu'on voit un professeur qui est constamment obligé de revenir sur ce qu'il a dit, ou qui prétend qu'il a été mal compris par les journalistes, on peut en conclure qu'il s'exprime avec légèreté et que son comportement n'est pas celui d'un universitaire digne du nom », écrit G.-H. Martin dans la « Tribune de Genève » du 24 novembre 1976 à propos de Jean Ziegler.

Excellente conclusion ! Et que doit-on conclure quand on voit tel ou tel professeur ne jamais revenir sur ce qu'il a dit, quand bien même il s'est manifestement trompé ?

« Pour combien d'heures de présence effective dans les hautes écoles ? Cela, nous laissons le soin

à M. Ziegler de le révéler franchement », écrit-il encore, après avoir cité les sommets que l'auteur d'*Une Suisse...* touche pour son enseignement et grâce à ses livres, taisant le fait que l'argent gagné par *Une Suisse...* est versé à Terre des Hommes. Excellente question ! Et combien M. Martin touche-t-il pour les articles qu'il écrit ? Et d'où vient l'argent ? Cela, je lui laisse le soin de le révéler franchement.

« Il nous semble répréhensible, lit-on dans une missive importante adressée aux autorités, qu'un de nos concitoyens se plaise à noircir notre pays en s'exprimant au micro des radios et télévisions étrangères », écrit M. Martin qui ne dit pas qui sont les auteurs de la « missive importante » — peut-être le « cercle respectable » qu'il cite un peu plus haut.

Ainsi donc, M. Ziegler nuirait au bon renom de

notre pays ? Mais non ! C'est le contraire qui est vrai ! Pas plus que les journalistes du Watergate n'ont nui au renom des Etats-Unis — tout au contraire : dans une certaine mesure, ils ont contribué à rétablir ce renom compromis par les agissements de MM. Nixon, Haldemann et consorts ; pas plus que dans le passé Zola n'a nui à la réputation de la France, ou Voltaire lors de l'affaire Calas, ou Gide dans son livre sur le Congo, Ziegler n'a nui à la Suisse. Et j'en veux pour preuve un article (entre beaucoup d'autres) paru dans la presse italienne de ce printemps et intitulé « La Svizzera prova a fare l'autocritica » (La Suisse tente de faire son auto-critique) : pour une fois, par l'intermédiaire de Ziegler, nous offrons à l'étranger autre chose que notre suffisance et notre auto-satisfaction ! Pour une fois ? Non pas, car enfin Ziegler ne fait que redire en français

ce que Frisch, Dürrenmatt, Bichsel, Meienberg (« Reportagen aus der Schweiz »), Max Schmidt (« Demokratie von Fall zu Fall ») avaient dit avant lui en allemand.

Car sur le fond ? Sur les accusations portées par Ziegler contre le secret des banques ? contre les exportations d'armes ? contre la neutralité trop souvent à sens unique ? (la même accusation que portait voici trente et quelques années le professeur Claparède, prédécesseur de Piaget, dans son livre « Morale et politique ou les vacances de la probité »). Sur tous ces points, sur Seveso, sur Bührle, etc., les adversaires de Ziegler sont singulièrement discrets !

J. C.

Fribourg malade de ses médecins

C'est aujourd'hui presque un lieu commun : le médecin jouit d'une image de marque mythologique qui le place à mi-chemin entre l'oracle antique et le savant de l'ère scientifique. Quelques hommes, dans cette profession, sont conscients de cette situation et cherchent à la démystifier; d'autres, hélas, se taillent de substantiels profits en usant et abusant du mythe.

C'est ainsi que lorsqu'un important chirurgien de la place de Fribourg se laisse photographier dans les pages publicitaires de la « Pax Assurance », il enfreint gravement les règles de la déontologie professionnelle. Toutefois, la réaction de la Société de médecine qui dans d'autres cantons serait immédiate et sans réplique, se fait là attendre; on tergiverse.

A décharge de ladite Société de médecine, on peut relever qu'elle est bien trop occupée par ses attaques injurieuses contre le conseiller d'Etat socialiste Denis Clerc pour faire la police dans ses propres rangs. Habitué qu'ils étaient à ce qu'on ne mette pas le nez dans leurs affaires, les médecins fribourgeois sont déchaînés depuis plusieurs

années parce que le directeur de la Santé publique fait tout simplement son travail, qu'il s'est employé à remettre au pas un corps médical qui refusait, ne serait-ce que de s'aligner sur la moyenne suisse à différents chapitres de l'exercice de sa profession.

Avait été, en particulier, introduit le système du tarif dit forfaitaire dans les hôpitaux publics du canton, système appliqué d'ailleurs dans d'autres régions suisses. Et voilà que la Société de médecine emmenée notamment par les Dr Evéquoz et Dubas, mène grand tapage contre Denis Clerc, allant jusqu'à le mettre en cause personnellement pour des décisions prises en commun par le Conseil d'Etat. A l'origine de cette polémique, un conflit d'intérêts : médecins et cliniques craignent que leurs profits ne soient diminués par la mise en place du tarif forfaitaire qui, s'il suffit pour les hôpitaux subventionnés, ne couvre évidemment pas les frais de la journée dans les cliniques privées.

Le débat sur la médecine « libérale » qui ne supporte absolument pas les remises en cause de ses privilèges a déjà été développé dans ces colonnes (par exemple DP 381, 354). Mais ce qui frappe dans l'actualité fribourgeoise, c'est l'entêtement quasi obsessionnel des médecins fribourgeois à chercher le scandale. Le comité de la Société de médecine s'est laissé aller à acheter des colonnes entières dans la presse locale.

1. pour faire croire à une menace qui pèserait contre le libre droit du malade de se faire traiter par le médecin et dans l'hôpital de son choix;

2. pour mettre en cause personnellement au cours de la campagne électorale le candidat socialiste Denis Clerc dont la rigueur et la ténacité sont en fait au service de la santé des Fribourgeois.

Pitié pour le malade fribourgeois qui pensait à ce jour qu'il payait son médecin ou sa clinique pour être soigné, et qui constate aujourd'hui que la corporation a bien assez de ressources pour s'offrir les colonnes des journaux à des fins pour le moins douteuses.

Pour ceux qui ont vu au cinéma le film « Sept

morts sur ordonnance », les réflexions iront bon train. Le film français illustre en effet l'existence dans une ville de province d'un clan puissant de chirurgiens opérant sans vergogne le « racket » des profits et des privilèges. Rassurons ces cinéphiles : selon la formule consacrée, toute ressemblance avec des faits ou des personnes réels n'est que pure coïncidence...

Quant au rôle de la presse locale dans cette affaire, il ne mérite pas d'être passé sous silence. Quand la publicité payante est dirigée nommément contre une personne et fait planer sur elle de graves accusations, tous les éléments constitutifs d'une opération d'achat de voix électorales sont réunis. C'est donc que « La Gruyère » ou « L'Indépendant » ne se soucient guère dans ce cas d'éthique professionnelle. Certes, les temps sont durs pour la presse locale; cela n'excuse pas tout. La « Liberté » pour sa part n'a passé qu'un seul communiqué de la Société de médecine, de plus en y faisant disparaître les attaques personnelles; lorsque cette publicité est devenue franchement diffamatoire, elle a prudemment renvoyé à l'expéditeur les lignes malhonnêtes. Significatif !

Cincera and Co.

Pas un mot de l'« affaire » Cincera et des dossiers du lieutenant-colonel zurichois sur les « mauvais Suisses », direz-vous ! Pour le moment, la « grande presse », appliquée à ne pas rater son Watergate suisse, regorge de détails croustillants; nous les dégustons avec vous. Mais jusqu'où ira-t-on ? L'abcès Cincera crevé, cernerait-on le climat qui a permis le développement de telles activités, ou se contenterait-on d'avoir accablé un bouc émissaire ? La leçon de choses politiques est digne d'intérêt; car les clients officiels de Cincera, ses fournisseurs d'informations, auront bientôt à leur disposition les ordinateurs nourris à grands frais par la collectivité.

Une ville sur scène

« Vas-y Léon ! »¹, chronique des années trente à Genève, n'est pas une pièce historique. On y évoque certes des événements connus comme la fusillade du 9 novembre 1932. On y entend à deux reprises la voix du leader du Parti socialiste genevois. Sous son nom de guerre, le chef de l'Union nationale déclame et parade. Et la dépression économique forme la toile de fond de la réflexion politique que veut susciter la pièce. La mise en situation ne doit donc pas égarer. Michel Beretti et Philippe Sozzani, les deux auteurs, n'ont pas cherché à reconstituer une époque. Ils se sont documentés avec soin. Mais au moyen d'une crise vécue dans son quotidien, ils soulignent un certain nombre d'attitudes et de situations qui nous interrogent aujourd'hui encore. Au travers de ses huit tableaux, leur spectacle déroule ainsi une série de fables, dont chacun peut tirer la moralité. Et cela d'autant plus aisément que quels que soient ses souvenirs, le spectateur trouvera partout quelques points de repères, historiques, géographiques ou politiques.

La critique a dit tout le plaisir que la troupe paraît éprouver à jouer une œuvre si visiblement écrite pour elle. Venu pour se souvenir, pour participer politiquement ou par curiosité, le public se divertit et se passionne. Le programme lu, chacun sait ce qu'on va lui offrir. Texte et mise en scène s'épaulent sans défaillance, mis à part quelques rares passages à vide. Pour toutes ces qualités « Vas-y Léon ! » mérite d'être vu. C'est une chaude recommandation.

La leçon politique

Cette présentation faite, j'aimerais revenir sur la leçon politique de la pièce. Les années trente ont

été, à Genève comme dans bien d'autres lieux, un moment d'intenses affrontements politiques et idéologiques. La tentation était forte de ne retenir du passé que cela et de faire des personnages de simples porte-paroles des idées alors en lutte. Les auteurs ont choisi le point de vue inverse. Raconter tout d'abord la vie quotidienne d'une famille bourgeoise, avec ses petits et ses grands drames. Evoquer le monde ouvrier, ses différentes organisations et ses courants de pensée sous forme d'une équipe de copains et d'un bistrot où ils se retrouvent. Les faiseurs de système n'y trouveront pas leur compte. Puisque rien n'est jamais vraiment noir, ni vraiment blanc. Mais la vie est ainsi faite. Y compris l'humour. Et la politique, c'est d'abord la vie, avant d'être des systèmes d'explication du monde, des stratégies de prises du pouvoir...

La crise, puis la guerre

La conclusion suggérée au spectateur est cependant claire. « Dans les années trente, il y a d'abord eu la crise, et ensuite la guerre ». Pour Michel Beretti et Philippe Sozzani, ce n'est pas un hasard. Mais ce n'est pas non plus un enchaînement inéluctable. Du moins dès l'instant où l'on refuse la logique économique d'un monde conduit par les lois du profit à n'importe quelle condition. Je trouve pour ma part très significatif que deux jeunes auteurs tirent aujourd'hui des années trente cette conclusion. Il y a moins de dix ans, on se serait interrogé sur la révolution, la spontanéité des masses, l'organisation de l'avant-garde du prolétariat. Dans la dépression qui rôde autour de nous depuis quelques années, flotte comme une crainte accrue de la fragilité de la paix. Est-ce simple réminiscence des sanglantes expériences du passé ou pressentiment collectif ?

Moins coloré peut-être, parce que moins folklorique que « Foutue histoire », qui connut avec les mêmes auteurs et la même troupe un grand succès, « Vas-y Léon ! » constitue une nouvelle étape dans l'histoire du Théâtre Mobile. Un progrès

dans la recherche d'un théâtre qui soit à la fois spectacle et lieu social d'une réflexion politique pour une communauté de citoyens. Cet effort ne peut être une entreprise officielle. Mais on peut attendre des pouvoirs publics qu'ils procurent à l'expérience les moyens matériels de son développement. Preuve sera alors faite de leur sincérité de promouvoir à Genève un théâtre pleinement populaire.

J.-Cl. F.

Registres fiscaux à disposition

Une annonce du « Badener Tagblatt » signale que les registres fiscaux peuvent être consultés du 30 novembre au 13 décembre dans les administrations fiscales d'une douzaine de communes dont les principales sont Wettingen, Spreitenbach et Baden. L'annonce précise : les contestations contre la taxation fiscale d'autres contribuables sont à adresser pendant le même délai aux administrations fiscales communales à l'attention des commissions communales des impôts. Seuls les contribuables établis ou domiciliés dans la commune ont le droit de consulter le registre de leur domicile.

Partis québécois

La victoire du PQ (Parti québécois) a attiré à nouveau l'attention sur cette terre francophone. Qualifié de social-démocrate, le nouveau parti gouvernemental ne doit pas faire oublier les autres tendances, fort faibles, qui s'expriment à sa gauche et qui ont nom : Nouveau parti démocratique et Regroupement des militants syndicaux, Parti des travailleurs du Québec, Parti communiste du Québec (à droite, il y avait le Ralliement créditiste, et le Parti national populaire; les partis traditionnels sont le Parti libéral et l'Union nationale).

¹ Spectacle du Théâtre Mobile mis en scène par Bertrand Theubet. Tous les mercredis, jeudis, vendredis, samedis à 20 h. 30, les dimanches à 17 h. 30. Maison de la Jonction (18 b av. Sainte-Clotilde à Genève).